



# FR

Cette action est financée par l'Union européenne

## ANNEXE

de la décision de la Commission relative à la mesure individuelle pour un contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'état de droit III, en faveur de la République du Mali, à financer sur les ressources du 11<sup>e</sup> Fond européen de développement

### Document relatif à l'action pour le Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'état de droit 2018-2020 (SBC III)

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	Contrat d'appui à la réforme de l'Etat et la consolidation de l'état de droit 2018-2020 (SBC III). Numéro CRIS: ML/FED/040-072 financé par le 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement			
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	République du Mali			
<b>3. Document de programmation</b>	Programme indicatif national 2014-2020			
<b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>	Réforme de l'Etat et consolidation de la paix	Aide Publique au Développement : OUI		
<b>5. Montants concernés</b>	Coût total estimé: 130 000 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 130 000 000 EUR dont 130 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire			
<b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b>	Appui budgétaire Gestion directe - appui budgétaire: contrat d'appui à la consolidation de l'État			
<b>7. a) Code(s) CAD</b>	Principal code CAD – 51 010 11 220 - Education primaire ; 11 330 - Enseignement professionnel ; 15 111- Gestion des finances publiques ; 15 170 - Organisations et institutions de lutte contre la corruption ; 15 201 - Gestion et réforme des systèmes de sécurité.			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	Institutions du secteur public - 10 000			
<b>8. Marqueurs (issus)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>

<b>du formulaire CRIS CAD)</b>	Développement de la participation/bonne gouvernance	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>			
<b>10. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	<p>Objectifs de Développement Durable principaux : n°8 travail décent et croissance économique et n° 10 inégalités réduites.</p> <p>Objectifs ODD secondaires : n°16 paix justice et institutions efficaces, n°1 réduction de la pauvreté ; n°4 qualité de l'éducation ; n°17 partenariats pour la réalisation des objectifs.</p>			

## RESUME

La crise multidimensionnelle qui a suivi le coup d'Etat de mars 2012 a eu un impact important sur l'économie malienne qui est alors entrée en récession. Cette récession a significativement touché l'ensemble de l'économie et la capacité de l'Etat dans son rôle de pourvoyeur de services publics pour les populations.

En réponse à cette crise, un premier programme d'appui à la consolidation de l'Etat<sup>1</sup> a été mis en œuvre sur la période 2013-2015 pour un montant de 225 000 000 EUR. Ce programme a permis d'approfondir le processus de décentralisation, de renforcer la gestion des finances publiques, d'assainir la gestion financière du secteur de la santé, d'accroître l'alimentation en eau des zones du Nord, d'améliorer la sécurité alimentaire et de soutenir le développement de l'offre de justice au Nord et la création d'emplois. En 2015, malgré la mise en place d'institutions politiques à l'issue d'élections régulières, le Mali demeure exposé à un risque de crise politico-sécuritaire sur les deux tiers de son territoire, essentiellement dans les régions du Nord. Depuis le début de 2015, et ce jusqu'à aujourd'hui, les régions de Ségou et de Mopti dans le centre du pays sont également touchées par l'insécurité. Dans ce contexte de fragilité persistante, un second programme d'appui à la consolidation de l'Etat<sup>2</sup> a été

<sup>1</sup> 10 MLI 24-692

<sup>2</sup> 11 MLI 38-388

conclu pour la période 2015-2017 pour un montant de 220 000 000 EUR. Ce programme a permis de poursuivre le renforcement du processus de décentralisation, de renforcer le contrôle des finances publiques et la mobilisation des recettes internes, de poursuivre la lutte contre la malnutrition, et de favoriser la scolarisation des filles.

L'économie malienne se redresse progressivement. Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait s'établir à 5.3% en 2017 après avoir atteint respectivement 7% et 6% en 2014 et 2015. La situation politique est stable dans l'ensemble mais la sécurité demeure un défi. Au niveau structurel, le Mali en tant que pays sahélien est de plus en plus vulnérable au changement climatique. La variabilité croissante des précipitations, ajoutée au déficit structurel des ressources en eau et à la faible intégration des marchés alimentaires, exacerbe les problèmes de sécurité alimentaire. L'explosion démographique et le chômage des jeunes, les problèmes de gouvernance et la légitimité contestée de l'Etat ainsi que des facteurs externes de déstabilisation sont considérés comme des facteurs de fragilité importante du Mali.

L'objectif global du présent programme est d'accompagner le Mali dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires au renforcement de la légitimité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire, par la création d'un environnement propice à la croissance économique, à sa répartition équitable et à la création d'emplois.

Les objectifs spécifiques du présent programme sont 1/ le renforcement durable de la situation sécuritaire des populations 2/ l'amélioration de la transparence et de l'équité dans la gouvernance nationale et locale, y compris dans le secteur décentralisé de l'éducation 3/ le renforcement de la mobilisation des ressources internes et 4/ le développement des opportunités d'emploi et de formation offertes aux jeunes, y compris les migrants de retour.

## 1. CONTEXTE

### 1.1 Contexte national

La crise multidimensionnelle qui a suivi le coup d'Etat de mars 2012 a eu un impact important sur l'économie malienne qui est alors entrée en récession. Cette récession a significativement touché l'ensemble de l'économie et la capacité de l'Etat dans son rôle de pourvoyeur de services publics pour les populations. Depuis 2012, l'économie malienne se redresse progressivement. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait s'établir à 5.3% en 2017 après avoir atteint respectivement 7% et 6% en 2014 et 2015. L'aboutissement des pourparlers d'Alger a conduit à la signature d'un accord de paix le 15 mai 2015.

La situation politique est stable dans l'ensemble mais la sécurité demeure un défi. Les affrontements armés survenant entre les groupes signataires de l'Accord de manière sporadique et l'attentat commis à Gao en janvier 2017 contre les partisans de cet accord pourraient affecter la mise en œuvre du processus de paix.

La multiplication des grèves dans les secteurs vitaux de la justice, la santé et l'éducation, ainsi que les préparatifs des échéances électorales de 2018 (législatives et présidentielle), auront motivé le Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, à opérer un remaniement ministériel en début avril 2017.

Depuis 2016, des civils subissent un nombre croissant d'incidents de criminalité, ainsi que les retombées des affrontements entre groupes armés. Les élections locales, longtemps reportées, ont eu lieu le 20 novembre 2016, mais pas dans toutes les circonscriptions pour des raisons de sécurité. Les élections régionales ont été reportées plusieurs fois et n'ont pas encore eu lieu.

La persistance des conflits intercommunautaires dans le centre et le nord du Mali a fait des dizaines de morts et a été exploitée par des groupes armés pour susciter de nouveaux soutiens et attirer de nouveaux recrutements. La présence croissante de groupes armés islamistes dans le centre du Mali

sape la légitimité de l'Etat malien et entretient la crainte d'une percée des groupes radicaux jusqu'à Bamako.

Depuis 2016, la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR), créée par décret exécutif du Président en 2014 et dotée d'un mandat de trois ans, a élaboré un plan de travail et démarré des recherches et consultations sur les crises, conflits et événements qui sont survenus au Mali depuis 1960, année de l'indépendance, jusqu'en 2013.

Le système judiciaire malien a pâti à travers le pays de négligence et de mauvaise gestion, se manifestant notamment par des carences en personnel et des contraintes logistiques affectant le fonctionnement des cours. Ces insuffisances ont entravé les démarches destinées à mettre un terme à l'impunité des auteurs de tous crimes et à rétablir l'état de droit sur l'ensemble du territoire malien.

En termes d'indice de développement humain, le Mali occupe la 179<sup>e</sup> place sur 188 pays dans le classement 2015 établi par le Programme des Nations Unies pour le développement PNUD. La pauvreté monétaire (part de la population dont le revenu annuel est inférieur à 267 EUR) touchait 46.9% de la population en 2014, en légère régression par rapport à 2011 où elle atteignait 47.1%.

Environ un quart de la population du Mali se trouve en situation d'insécurité alimentaire chronique, et les taux de malnutrition démontrent une situation précaire ou sérieuse<sup>3</sup>. Cette situation s'explique par une série de facteurs structurels, tels qu'une faible performance des systèmes de production, des taux élevés de pauvreté, des pratiques alimentaires et d'hygiène inadaptées et la faiblesse des structures nationales en charge de la prévention et de la gestion des crises alimentaires.

La variabilité climatique de la production agricole conserve un impact fort sur le produit intérieur brut et sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Entre 2005 et 2015, les variations des taux de croissance du PIB agricole ont contribué à 84% des variations des taux de croissance globale du PIB. Sur la même période, les variations des IPC alimentaires ont contribué à 85% des variations globales de l'IPC. La transmission de la volatilité agricole aux agrégats macroéconomiques demeure donc extrêmement élevée<sup>4</sup>.

Selon la Banque mondiale, la probabilité d'une transformation structurelle du secteur agricole reste modeste dans un avenir proche en raison du climat d'investissement fragile (souvent lié à des problèmes de gouvernance et de sécurité), du fort taux de dépendance démographique, des coûts élevés de transport et de la faible mobilité économique et sociale (au vu du bas niveau d'instruction et des faibles opportunités d'emploi dans les centres urbains).

Le Mali a réussi à préserver le niveau des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation par rapport aux dépenses totales et par rapport au PIB tout en créant une marge de manœuvre budgétaire pour compenser l'augmentation des dépenses de sécurité (+1.5 point de pourcentage du PIB entre 2013 et 2015). Selon la Banque Mondiale, en tenant compte de la croissance démographique (environ 3.6% par an) et de l'inflation entre 2013 et 2015 les dépenses publiques réelles par habitant consacrées à la santé et à l'éducation ont augmenté de 14% au Mali.

L'objectif de développement durable n°4, prévoyant l'accès gratuit et universel de tous les enfants au niveau de l'enseignement fondamental ne devrait pas pouvoir être atteint avant 2027 sur la base de la performance actuelle. Le Mali possède le taux d'exclusion scolaire le plus élevé de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, après le Liberia. Ce phénomène qui s'aggrave chaque année en raison de la croissance démographique élevée pose un véritable risque d'exclusion sociale. La situation est encore plus grave pour les filles.

---

<sup>3</sup> Source FAO.

<sup>4</sup> Source : Banque Mondiale

### ***1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE***

Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2016-2018 (CREDD 2016-2018) est le document unique de référence des politiques et stratégies de développement au Mali. Ce document assure la continuité du Plan de relance durable du Mali (PRED 2013-2014) et le lien avec les Objectifs de développement durables adoptés en Septembre 2015 par la communauté internationale.

L'objectif du CREDD 2016-2018 est "d'assurer l'atteinte des ODD d'ici 2030, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience pour promouvoir un développement inclusif en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali apaisé et uni".

La stratégie se décline en 2 axes préalables ("paix et sécurité" et "stabilité macroéconomique"), 3 axes stratégiques ("croissance inclusive et durable", "accès aux services sociaux de base et développement sociale" et "développement institutionnel et gouvernance"), 13 domaines prioritaires et 38 objectifs spécifiques.

Le CREDD a fait l'objet d'une large concertation entre le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers (PTFs), les élus locaux et régionaux, le secteur privé et la société civile. Il constitue une opérationnalisation de la vision "Mali 2025" et s'appuie sur la revue à mi-parcours de la stratégie précédente. Il intègre également les priorités des différents plans de relèvement et de développement élaborés suite aux événements de 2012.

Conformément au CREDD, la loi de Finances 2017 alloue 316 milliards de FCFA (481 000 000 EUR) pour le renforcement des secteurs de la défense et de la sécurité en 2017. Cette allocation correspond à l'engagement du Gouvernement dans le cadre de la Loi d'Orientation et de Programmation Militaire pour l'achat de matériel militaire destiné à renouveler l'équipement obsolète de l'armée malienne et le renforcement de ses effectifs<sup>5</sup>. Bien que formellement initié par le pays depuis 2013, le processus de Réforme du Secteur de la Sécurité ne connaît pas encore de réelle avancée visible pour la sécurité humaine. Si les structures nationales pour la gestion et le suivi de la réforme sont clairement définies sur le plan normatif, elles ne sont pas encore pleinement opérationnelles.

Les ressources disponibles (recettes et dons) projetées pour le financement du CREDD 2016 -2018 s'établissent à 1 951 milliards de FCFA (environ 3milliards d'EUR) en 2018 contre 1 508.5 milliards d'EUR FCFA (environ 2.3 milliards d'EUR) dans le budget révisé de 2015 soit une croissance annuelle moyenne de 9% sur la période contre 14.3% de 2012 à 2014. Cette projection se base sur des hypothèses de croissance réelle moyenne de 6.4% et un taux d'inflation moyen de 2.6%. Le taux de pression fiscale a été fixé en moyenne à 18.5% sur la période et devra atteindre 19.5% en 2018 (il est d'environ 17% en 2016). Les projections de croissance économique réalisées par le FMI tablent sur une croissance moyenne d'environ 5% mais également sur un taux d'inflation inférieur (autour de 1%) à celui retenu dans le CREDD. Le potentiel fiscal du Mali a été évalué à 19.5% du PIB. Les projections de ressources disponibles pour le CREDD sont optimistes mais globalement réalistes sous réserve d'une intensification des efforts réalisés en matière de mobilisation des ressources propres et de la réalisation des projections en matière d'aide au développement.

Les charges nécessaires pour la mise en œuvre du CREDD sont projetées à 2 298.2 milliards de FCFA (environ 3.5 milliards d'EUR) en 2018. La masse salariale connaîtra une progression de 12% par an de 2016 à 2018 contre 3.8% sur la période 2012-2014. Elle ne représentera que 34.6% des recettes fiscales, respectant le critère de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine l'UEMOA (<35%). Les dépenses courantes sont projetées en hausse de 11.7% de 2016 à 2018 contre une hausse de 8.5% en moyenne sur la période 2012-2014. Elles devraient s'établir à 1 374.4 milliards de FCFA (environ milliards d'EUR) en 2018 soit environ 80% des recettes propres attendues pour la période.

---

<sup>5</sup> Constituée actuellement de 13.000 soldats, il est prévu le recrutement de 10.000 soldats supplémentaires pour accroître le ratio du nombre de soldats par habitant.

Ces estimations de coût sont pertinentes et reflètent la pression exercée par la croissance démographique sur les dépenses courantes, notamment en raison des besoins (charges récurrentes) dans le secteur de l'éducation (qui absorberait à lui seul plus de 35% de l'enveloppe totale dans la Loi de Finances 2017) et des recrutements dans le secteur de la défense.

Le déficit de financement, hors prêt, du CREDD s'élève donc à environ 528 000 000 EUR. L'appui de la communauté internationale et, particulièrement, de l'UE, demeure indispensable pour aider le Mali à mener à bien la phase actuelle de stabilisation qui, si elle est mal gérée, aura des conséquences sur la sécurité de toute la sous-région, mais aussi sur les flux migratoires vers le nord du continent africain et au-delà.

La mise à disposition de statistiques détaillées en temps opportun demeure difficile au Mali. Cependant les lacunes dans les systèmes statistiques n'infirmes pas de manière significative la validité des objectifs et des cibles fixés dans le CREDD.

Une matrice de suivi évaluation du CREDD, axée sur les résultats, a été élaborée. Elle servira de base aux évaluations annuelles de la stratégie et sera, entre autres sources, alimentées par les différentes revues sectorielles. Le dispositif de suivi évaluation prévoit l'implication des régions, des cercles et des communes par l'animation de comités dédiés afin de promouvoir les synergies de développement nationale et locale. Ces comités ont été créés en 2009, par décret. L'UE, à travers le programme Technical Cooperation Facility V (11<sup>e</sup> FED), finance cette année la tenue d'ateliers régionaux, s'appuyant sur les comités créés en 2009, pour le suivi évaluation du CREDD au niveau local.

### ***1.1.2 Analyse des parties prenantes***

La principale partie prenante du programme est le Gouvernement du Mali avec l'ensemble de ses structures exécutives et administratives participant à la mise en œuvre des activités au profit du peuple malien. Le ministère de l'Economie et des finances sera l'interlocuteur principal appuyé par le Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et de la coopération internationale représenté par la cellule d'Appui à l'ordonnateur national du FED et par le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide. Les ministères sectoriels concernés par le suivi des indicateurs de tranche variable sont : le ministère de l'Administration territoriale, le ministère de la Décentralisation et de la fiscalité locale, le ministère des Mines, le ministère des Droits de l'homme et de la réforme de l'Etat, le ministère de la Justice, le ministère de la Réconciliation nationale, le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, le ministère du Travail et de la fonction publique, le ministère des maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine, le ministère de l'Education nationale, le ministère de la Défense et des anciens combattants, le ministère de la Sécurité et de la protection civile, le Comité national de la Réforme du secteur de la sécurité et le groupe multipartite du processus Extractive Industries Transparency Initiative (EITI).

Les déficits organisationnels les plus fréquents au sein des ministères sont la multiplication des services et la perte de vue de leurs missions essentielles (la réglementation, la conception, le suivi). Un écart subsiste entre les attentes des usagers et les prestations des services publics. Ce phénomène peut s'expliquer par la faiblesse des rémunérations dans la fonction publique et l'absence d'un contrôle interne efficace assorti de sanctions. Pour répondre à ces défis le Commissariat au développement institutionnel s'est doté d'un nouveau programme de réforme de l'administration publique (2017-2027) traduisant en actions concrètes la vision politique des hautes autorités en tenant compte des défis liés au contexte post crise et des leçons tirées des réformes antérieures.

Le fonctionnement du Comité national de la réforme du secteur de la sécurité semble manquer d'opérationnalité compte tenu des délais de formation aux enjeux et défis de la réforme des membres de ces institutions. En conséquence les changements structurels et de gouvernance correspondant à des réflexions stratégiques sont encore beaucoup trop rares. La réforme du secteur de la sécurité au Mali ne peut également réussir sans prise en compte de la corruption, de la politisation des forces, du manque de responsabilisation des cadres, ainsi que des rivalités internes au sein des diverses groupes constituant les forces de défense et de sécurité.

L'inter-ministériarité et l'importance du nombre des acteurs concernés par le suivi de l'instrument d'appui budgétaire demeurent un défi au Mali. Cependant le programme précédent a bénéficié d'un cadre de suivi de qualité croissante qu'il conviendra de pérenniser pour le présent programme.

### **Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes**

La question de la migration est centrale dans le développement du Mali, qu'il s'agisse de l'importance des flux migratoires, orientés principalement vers la sous-région<sup>6</sup> ou du volume des transferts de fonds des migrants, estimé à 9% du PIB. L'importance des envois de fonds pour l'économie malienne s'est accrue ces dix dernières années. En 2014, les envois de fonds au Mali ont atteint 895 millions de dollars EU. Si 80% des transferts sont réservés aux dépenses de consommation courante et de santé des ménages, une part non négligeable est orientée vers des investissements, à usage social mais aussi et de plus en plus à usage économique. La Politique nationale de migration (PONAM) constitue un ambitieux projet de 120 000 000 de francs CFA. Elle s'articule autour de deux volets : la gestion des migrations dans le cadre des normes internationales et la volonté de mettre en lien migration et développement. Un ensemble de mécanismes est prévu afin de favoriser l'investissement de la diaspora malienne et d'organiser la migration légale. L'un des objectifs visés est de créer des emplois dans les principales zones d'émigration du pays afin d'offrir des alternatives aux migrations irrégulières. S'y ajoute la nécessité de mieux connaître la réalité des flux migratoires afin de lutter efficacement contre les migrations irrégulières.

En ce qui concerne la création d'emploi, une enquête menée en 2015 par la Banque mondiale<sup>7</sup> relève que les principales contraintes au développement rencontrées par le secteur privé au Mali sont : l'instabilité politique, la concurrence du secteur informel, la corruption, la législation du travail, et le transport. La proportion d'entreprises formelles entrant en compétition avec des entreprises informelles est de 79.5% au Mali contre 54.3% pour l'Afrique Subsaharienne et 54.6% pour les pays à faible revenu. La Politique nationale de l'Emploi et son plan d'actions opérationnel (2015-2017) ont été adoptés en 2015. Son objectif général est de contribuer à l'accroissement des opportunités d'emplois décents. La Politique Nationale de Formation Professionnelle a été adoptée en Juillet 2009. Sa mise en œuvre se réalise au travers du Programme décennal de développement de la formation professionnelle pour l'emploi dont le 1<sup>er</sup> plan d'action a été adopté en 2014. Un cadre législatif et réglementaire a été mis en place au travers de la Loi n° 2016-026 du 14 Juin 2016. Au Mali, près de 55% des jeunes de 15 ans demeurent en dehors de tout parcours scolaire. Ceci met en évidence l'effort que devra fournir le Gouvernement pour qualifier une population jeune qui a, dans sa très grande majorité, un niveau scolaire de type primaire et souvent des acquis scolaires fragiles et peu durables.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, les exonérations fiscales maliennes sont nombreuses et de nature variées, et concernent des secteurs stratégiques de l'économie nationale. Elles trouvent leur source dans les textes légaux<sup>8</sup> mais aussi dans des actes réglementaires (arrêtés ministériels et administratifs, mesures individuelles). Les dépenses fiscales représentaient ainsi 3.17% du PIB en 2015, constituant un frein à l'atteinte des objectifs du programme de transition fiscale de l'UEMOA. La réduction drastique du nombre et du montant des exonérations en matière de fiscalité intérieure et tout particulièrement des exonérations de TVA doit être envisagée. La loi sur les exonérations qui vient d'être promulguée détermine le cadre général des exonérations fiscales mais nécessite encore deux décrets d'application pour être mise en œuvre.

S'agissant de l'éducation, selon la Banque mondiale, compte tenu des taux de scolarisation nets et du ratio élèves/enseignant, la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter l'école primaire et la réduction du ratio élève/enseignant à 30/1 pourrait augmenter le coût salarial des enseignants d'un montant compris entre 1.4 et 1.6 point de pourcentage du PIB. A la rentrée 2016/2017, le taux brut

---

<sup>6</sup> 2 millions de Maliens en Côte d'Ivoire par exemple.

<sup>7</sup> Enterprise Survey 2016 - Mali country profile.

<sup>8</sup> Code Général des Impôts ; Code des Douanes ; Code des investissements ; Code minier et pétrolier ; Loi sur la promotion immobilière

d'accès des filles au 1<sup>er</sup> cycle du fondamental s'établissait à 62% et leur taux d'achèvement à 41.3%. Pour le second cycle du fondamental, ces ratios atteignent respectivement 37% et 27%.

L'implantation des cantines dans les écoles a permis de réaliser des résultats appréciables de scolarisation, notamment un accroissement de 20 à 30 % du nombre d'élèves dans les écoles bénéficiant de ce service. A la rentrée 2016/2017, le Mali comptait 578 cantines scolaires financées par l'Etat sur un total insuffisant de 2.381 cantines. La politique nationale de l'alimentation scolaire a pour but de promouvoir une alimentation adaptée, durable, diversifiée, saine et de qualité reposant essentiellement sur la production locale. Cependant, il subsiste un certain nombre de contraintes majeures à lever. En l'absence d'un cadre législatif adapté, ces contraintes sont liées à la multiplicité des intervenants dans le secteur de l'alimentation scolaire, au manque de concertation et de coordination entre ces différents intervenants, à la gestion et au financement des cantines.

La récente revue des dépenses publiques du secteur éducation<sup>9</sup>, révèle que l'efficacité et l'efficience de la dépense publique représentent toujours des défis au Mali. En l'absence de données fiables sur l'effectif des élèves, et bien que la situation s'améliore régulièrement, les fonds d'investissement sont distribués de façon aléatoire. Il n'y a pas de réel dialogue entre les échelons territoriaux et déconcentrés sur la distribution des ressources.

A part lorsqu'elles bénéficient d'un conseil d'établissement proactif, les écoles sont totalement écartées des décisions d'achats. Elles ne savent pas quel matériel ou équipement leurs seront livrés, ni quand ni dans quelles quantités ou qualités. Elles ne savent pas non plus si ce qu'elles reçoivent est conforme à ce qu'elles devraient recevoir. Enfin les communes distribuent les fournitures à l'ensemble des écoles de leur compétence, qu'elles soient éligibles ou non au fonds publics, y compris aux écoles privées et aux madrasas<sup>10</sup>, que ce soit par ignorance des règles ou par volonté d'équité. Les dépenses des cantines scolaires peuvent dépasser le budget alloué par le Gouvernement central, parfois jusqu'au double. Les communes enregistrent également de longs délais de mise à disposition des fonds alloués à ces cantines.

Malgré l'existence d'un dispositif législatif et institutionnel développé, l'accompagnement des collectivités territoriales reste confronté à de nombreuses difficultés notamment: la faiblesse des ressources propres des collectivités territoriales pour la prise en charge des dépenses liées à la mise à disposition des services techniques déconcentrés; la création par les collectivités territoriales de services propres exerçant des fonctions presque identiques à celles dévolues aux services techniques déconcentrés; l'exercice par les services techniques déconcentrés des fonctions et des activités juridiquement transférés aux collectivités territoriales; le manque de motivation des agents de l'Etat à travailler au niveau de collectivités territoriales. En ce qui concerne les ressources mises à disposition des collectivités territoriales, le rapport 2016 rédigé au titre de l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI, exercice 2014) révèle que la répartition des fonds perçus au titre de la patente versée par les sociétés minières n'est pas conforme à celle légalement prévue<sup>11</sup>. Globalement les communautés locales profitent peu de la rente minière, largement accaparée par le pouvoir central. Cette question fait partie des points inscrits dans l'Accord de Paix.

S'agissant des dépenses militaires, la loi portant orientation et programmation militaire a été votée le jeudi 20 février 2015. Son incidence financière est de 1 230 milliards de FCFA (1.8 milliards d'EUR) sur 2015-2019 dont 427 milliards de FCFA pour les investissements, 442 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 360 milliards de FCFA pour le personnel. La mise en œuvre de cette loi se justifie par le sous-équipement et l'insuffisance des effectifs pour couvrir les besoins du pays. La loi d'orientation et de programmation militaire envisage une réforme profonde des armées cohérente avec l'évolution de l'environnement aussi bien national qu'international. Sur un besoin réel en ressources

---

<sup>9</sup> Réalisée par la Banque mondiale

<sup>10</sup> Ecoles religieuses

<sup>11</sup> Loi n°2011-36 du 15 Juillet 2011 : 60% au profit de la commune ; 25% au profit du cercle ; 15% au profit de la région. Répartition par la trésorerie régionale de Sikasso : 56% pour la commune ; 22% pour le cercle ; 13% pour la région et 9% pour la chambre des mines.

humaines estimé à près de 20 000 hommes, il est prévu de recruter environ 10 000 hommes sur les cinq ans (dont 5 000 en 2017). Le montant total pour ce recrutement s'élève à la somme de 42 milliards de FCFA (64 M EUR). Il convient de préciser que la loi portant Programmation de la sécurité intérieure (LPSI) qui vient aussi d'être votée par l'Assemblée Nationale a une dotation prévue dans le collectif budgétaire 2017. L'importance des recrutements prévus, couplés à l'intégration d'une partie des membres de la rébellion du Nord, appelle au renforcement de la transparence et à la modernisation de la gestion du personnel du secteur de la défense.

## **1.2 Autres domaines d'évaluation**

### **1.2.1 Valeurs fondamentales**

Le Mali a signé et ratifié la plupart des conventions internationales, notamment dans le domaine des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption. En raison, notamment, de l'inefficacité du système judiciaire et de sécurité, ces conventions sont peu appliquées.

A noter que le code de la famille adopté en 2011 contrevient à de nombreuses dispositions des conventions internationales applicables. Le Mali est aussi en retard avec la production des rapports périodiques prévus par la plupart des conventions ratifiées, malgré le fait qu'un organe spécial ait été créé pour la compilation de ces rapports. L'engagement du Gouvernement dans le respect des conventions internationales sur le respect des DH est globalement assez faible.

Les femmes et les mineurs ne sont actuellement non protégés par le cadre légal malien contre les violences, les mutilations génitales, les mariages précoces, les droits de propriété, les inégalités. Le code de la famille précité constitue une discrimination envers les femmes dans de nombreux domaines (héritage, autorité parentale...).

Les garanties de base sont toutefois respectées sans être remises en cause (liberté d'expression, d'assemblée, religion, etc). Au cours des vingt dernières années, à l'exception de la crise de 2012, les élections ont eu lieu d'une manière régulière et pacifique, l'alternance s'est effectuée conformément à la constitution et la liberté d'expression et d'opinion notamment à travers la presse est une réalité. La mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et de la Commission vérité justice et réconciliation constituent des avancées en matière de démocratie et de promotion des droits de l'homme.

Les différents documents de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ont été élaborés de manière participative et ambitionnent, effectivement, de promouvoir une croissance forte, durable et inclusive afin d'améliorer le bien-être des populations et une croissance inclusive.

La période de crise de 2012-2013 a aussi vu des exactions, des violences et détentions extrajudiciaires qui restent à ce jour encore non traités par la justice.

### **Politique macroéconomique**

La chute des prix de l'or (représentant 68% des recettes d'exportation en 2016) a provoqué une réduction des recettes d'environ 0.9% du PIB entre 2013 et 2015. Cependant ces pertes ont été largement compensées par la multiplication des efforts de collecte de l'impôt sur l'assiette fiscale hors ressources naturelles (de l'ordre de +2.6% du PIB).

La légitimité contestée de l'Etat au Nord et au Centre et des facteurs de déstabilisation externes ont provoqué la hausse des dépenses de sécurité (qui ont atteint 4.5% du PIB en 2016).

La croissance économique devrait s'établir à 5.8% en 2016 et 5.3% en 2017. Après une période de rattrapage suite à la chute de 2012 la croissance économique tend à présent vers sa trajectoire de long terme (inférieure à 5%). Au cours du second semestre 2016 les réserves de change de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ont enregistré une forte baisse (1000 milliards de FCFA soit 1 mois d'importations). Cette baisse résulte de la politique monétaire accommodante de la BCEAO visant à dynamiser le crédit dans la région.

Les conditions monétaires ont également soutenu l'activité économique. La croissance du crédit a atteint 27% sur un an en août 2016 et a soutenu la demande intérieure. L'intermédiation financière, mesurée par le ratio crédit/PIB, reste cependant faible au Mali (21.5%). Le déficit du compte extérieur s'est creusé en 2016 pour atteindre 7.5% du PIB sous l'effet d'un fort accroissement des importations favorisées par une expansion rapide de la demande intérieure.

Le déficit budgétaire reste sous contrôle avec 3.9% du PIB projeté en 2017 (objectif de 3% critère UEMOA en 2019). Les tensions sur ce déficit résultent : des élections à venir, des dépenses de sécurité et des augmentations de salaires consenties pour calmer un front social particulièrement agité (magistrats, enseignants, personnels soignants...). Ces dépenses ont pu être jusqu'à présent financées grâce aux recettes exceptionnelles perçues en 2016<sup>12</sup>. En 2017 et 2018 le Gouvernement devra procéder à une "réorganisation des dépenses".

L'encours de la dette extérieure du Mali a augmenté modérément en 2015 du fait de la hausse des emprunts concessionnels. Il est passé à 22,6 % du PIB, principalement en raison des emprunts auprès de l'Association internationale de développement (IDA), de la Banque islamique de développement (BIsD) et de créanciers bilatéraux. La majeure partie de la dette extérieure publique du Mali est due à ces mêmes créanciers multilatéraux. La dette publique intérieure du Mali est faible, mais elle a rapidement progressé au cours des quelques dernières années. À la fin de 2015, la dette publique intérieure atteignait 7,5 % du PIB, poursuivant sa tendance à la hausse depuis 2013.

Pour 2017, l'inflation devrait rester faible à environ 1%. Le déficit extérieur courant devrait être ramené à 6.75% grâce à une amélioration des termes de l'échange et un ralentissement de la croissance de la demande intérieure. Ces perspectives pourraient être revues à la baisse compte tenu notamment de la fragilité de la situation sécuritaire. La croissance est aussi vulnérable à des conditions météorologiques défavorables.

Les indicateurs financiers suggèrent que le secteur bancaire reste sain dans l'ensemble. Les indicateurs financiers du secteur de la microfinance continuent de s'améliorer, comme en témoigne la part des prêts improductifs qui est tombée à 6.8% en Juin 2016. Selon les indicateurs des systèmes financiers décentralisés (SFD) de la BCEAO, le pays comprend fin 2014, 126 IMF et 461 points de services pour 1 819 645 clients/membres. Le montant total des dépôts s'élève à 61 milliards de FCFA et l'encours des crédits à 77 milliards de FCFA.

Il existe des disparités notoires dans l'accès des populations aux services financiers. La couverture géographique du pays s'est densifiée en dehors des régions de Kidal et Sikasso. Les trois régions du Nord demeurent moins pourvues malgré des évolutions positives mais insuffisantes pour Gao et Tombouctou. Les populations touchées par ces institutions sont majoritairement urbaines.

La mission de 7<sup>e</sup> revue du programme financé par le FMI au titre de la facilité élargie de crédit s'est déroulée du 2 au 10 mai 2017 (critères à fin décembre). La revue devrait être conclue sans obstacles particuliers en Juin/Juillet 2017. Le programme en cours devrait être prolongé d'un an, jusqu'à fin décembre 2018, et son montant augmenté de 30%.

### ***1.2.2 Gestion des finances publiques (GFP)***

L'évaluation Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) de 2006 avait conclu que le Mali disposait d'un système de gestion des finances publiques relativement fiable, mais encore perfectible. L'évaluation de 2010 avait enregistré des améliorations sensibles et avait attribué des notes en progression dans la plupart des domaines de la gestion des finances publiques, à l'exception des indicateurs relatifs à la vérification et au contrôle externe.

L'évaluation PEFA de 2016, qui couvre la période 2013-2015, relève des progrès significatifs, notamment grâce à la mise en place de certaines directives de l'UEMOA et au renforcement des textes juridiques sur les organes de contrôle externe: le Bureau du vérificateur général et la section des

---

<sup>12</sup> Renouvellement de la licence 3G d'Orange qui expire en Juin de cette année et attribution d'une nouvelle licence 4G à Orange.

comptes de la Cour suprême. Cependant l'efficacité de la vérification externe reste fortement liée à la qualité des données contenues dans les rapports financiers.

Toutefois, des faiblesses restent persistantes au niveau du contrôle interne, notamment sur les dépenses non salariales, qui s'expliquent par la non-application des textes juridiques existants.

En ce qui concerne l'évolution des indicateurs par grands axes, la situation du Mali est satisfaisante au niveau de la crédibilité du budget et de la budgétisation basée sur des politiques publiques, satisfaisante au niveau du cycle budgétaire et de la couverture et de la transparence, et assez satisfaisante au niveau de la prévisibilité et du contrôle de l'exécution du budget, ainsi qu'au niveau de la comptabilité et de l'enregistrement dans les rapports financiers. En revanche, des efforts restent à faire pour améliorer l'efficacité et la performance des organismes de contrôle aussi bien internes qu'externes, notamment en leur permettant d'effectuer des analyses plus poussées des données fournies par les systèmes d'informations.

#### Crédibilité du budget

D'une manière générale, le budget de l'État malien est resté crédible. Les notes des indicateurs servant à évaluer la crédibilité du budget se sont légèrement détériorées de 2010 à 2015, mais cette situation est la conséquence de la crise politique que le pays a connue en 2012. Ensuite, l'acquisition de l'aéronef présidentiel et des équipements militaires au cours de l'exercice 2014 n'avait pas été prévue dans la loi de finance initiale. Les achats d'équipements militaires ont entraîné en 2014 une réduction des transferts sociaux et celui de l'avion présidentiel a conduit à une réduction des investissements d'environ 14 milliards de FCFA. Le niveau initial, comme la tendance à la hausse de ces dépenses, ont cependant été rétablis dès la loi de Finances 2015. La crise politique de 2012 a également provoqué des arriérés de paiement. Cependant, des efforts significatifs ont été réalisés pour les réduire de façon substantielle et les ramener à environ 1,6% des dépenses totales à fin 2015, y compris les dépenses sur financements extérieurs.

#### Couverture et transparence du budget

Les relations budgétaires entre l'État et les collectivités territoriales sont clairement établies dans les textes. Cependant, le mécanisme d'attribution des budgets d'investissement par l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) est jugé trop long et complexe.

La surveillance du risque budgétaire imputable aux établissements et entreprises publiques ainsi qu'aux collectivités territoriales est assurée par l'administration centrale. Cependant, les rapports de consolidation et de suivi du risque budgétaire ne sont pas publiés.

Les financements sur ressources extérieures sont bien suivis par le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA), mais les prévisions budgétaires n'enregistrent les estimations des ressources extérieures que de manière globale. Par ailleurs, les rapports d'exécution budgétaires n'indiquent pas les détails des décaissements de ces ressources, tandis que celles-ci financent la quasi-totalité des investissements.

#### Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

Les lois et les textes législatifs relatifs aux obligations fiscales sont relativement clairs. Une annexe fiscale spécifique (État O) détaille les modifications annuelles apportées au code général des impôts.

Sur le plan de la prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses, le degré de prévisibilité et de suivi des flux de trésorerie s'est amélioré avec l'élaboration d'un plan de trésorerie mensuel qui est annexé à la Loi de finances dans « l'État H ». Cependant, le plan de trésorerie n'est pas actualisé en cours d'année, par manque de visibilité sur le recouvrement des recettes et de suivi suffisamment précis sur les dépenses, ce qui ne permet pas de l'utiliser à des fins de régulation budgétaire. Les ministères disposent néanmoins d'informations fiables sur la disponibilité effective des ressources qui leur sont allouées: trimestriellement pour les dépenses de fonctionnement et annuellement pour les dépenses d'investissement.

Au niveau du suivi et de la gestion de la dette et des garanties, le Mali a gardé une collaboration soutenue avec les bailleurs de fonds, notamment avec le FMI. Seul le ministre des Finances est habilité à signer les emprunts, après approbation du Conseil des ministres et ceux-ci doivent être ratifiés par le Parlement.

#### Contrôle et vérification interne

Au niveau du système de contrôle et de vérification internes, les organes de contrôles sont opérationnels, mais pas toujours efficaces et des redondances de contrôle persistent. Les rapports du FMI mentionnent plusieurs cas de non-respect de la procédure normale de dépense (dépenses non autorisées, dépenses non justifiées ou justifiées par des pièces irrégulières, paiements indus, dépenses fictives, justifications irrégulières ou partielles de l'utilisation des avances versées à la régie, réalisation d'achats fictifs ou dépenses indues par la régie, inadaptation des contrôles mis en œuvre préalablement au paiement des dépenses de soldes...).

La revue conjointe de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques en 2016 s'est tenue en mars 2017.

#### Transparence et contrôle du budget

Sur la base des critères de notation PEFA, la transparence du budget est restée globalement comparable à la situation précédente, mais la situation a néanmoins progressé sur un certain nombre de points. Ainsi, bien que le budget discuté et voté reste encore un budget de moyens, un budget programmé en mode blanc a été établi pour accompagner les Lois de finances de 2016 et 2017 en vue d'améliorer sa présentation et se conformer aux directives de l'UEMOA.

Le processus de préparation du budget s'est amélioré grâce à un meilleur respect du calendrier budgétaire. Les délais accordés aux administrations pour la remise de leurs propositions budgétaires sont aujourd'hui suffisants (plus de six semaines). L'échéance légale du 1<sup>er</sup> octobre pour la transmission du projet de loi de finances à l'assemblée nationale a été respectée, ainsi que le vote des budgets avant le début de l'exercice budgétaire.

La qualité de l'information budgétaire fournie à l'Assemblée nationale est aussi devenue plus exhaustive, avec la production de nouvelles annexes budgétaires.

Le public peut accéder à davantage d'informations, relatives notamment aux lois de finances, aux budgets votés, au suivi de l'exécution du budget et au budget citoyen sur le site du ministère des Finances. De plus, le Mali publie les informations budgétaires depuis l'exercice 2005 dans la base BOOST (Budget ouvert) de la Banque mondiale.

Le Mali dispose de deux organes de contrôle externe : le Bureau du vérificateur général qui effectue principalement des audits ciblés et la section des comptes au sein de la Cour suprême qui centre surtout ses actions sur la vérification des comptes administratifs et de gestion de l'État. Le dernier rapport du Bureau du vérificateur général date de 2014 alors que sa loi de création spécifie un rythme annuel. La dernière Loi de règlement votée par l'Assemblée nationale est celle de 2012. Le projet de Loi de règlement 2015 a été transmis à l'Assemblée nationale le 29 décembre 2016. Le dernier rapport sur l'exécution des Lois de Finances et déclaration de conformité produit par la section des comptes est relatif à l'exercice 2014 et a été publié en Décembre 2016. Les comptes de gestion relatifs à ce rapport n'ont été transmis, partiellement, qu'en Juillet 2016 à la Section des Comptes<sup>13</sup>.

Le cadre juridique de la section des comptes n'est pas conforme à la norme « Indépendance de l'Institution supérieure de contrôle (ISC) » définie par l'International Organisation of Supreme Audit Institutions (INTOSAI), et elle ne dispose pas des moyens humains et matériels suffisants pour remplir efficacement les tâches qui lui sont assignées. Enfin, ses rapports d'audit sur l'exécution des lois de

---

<sup>13</sup> Faute de place pour stocker les pièces justificatives, la section des comptes ne demande que progressivement ces dernières à la Direction nationale du trésor public.

finances ne sont pas publiés avant le vote de la loi de règlement par le parlement et celui-ci ne formule pas de recommandations sur la base de ces rapports.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

<b>Risques</b>	<b>Niveau de risque (E/M/F)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
La mise en œuvre effective de l'accord de paix et de réconciliation nationale tarde à se concrétiser, et certaines voies prônent encore une solution militaire au conflit.	E	La communauté internationale déploie d'intenses efforts pour appuyer les parties signataires de l'accord dans sa mise en œuvre notamment le retour de l'Etat dans le nord, l'appui à un fonctionnement démocratique de l'armée (EUTM), l'appui aux forces de sécurité intérieures (EU CAP Sahel Mali), l'appui à la réforme du secteur de la Justice, l'appui au Comité de suivi de l'accord et le soutien au processus de réconciliation.
Instabilité politique générée par le projet de révision constitutionnelle et les élections: 6 scrutins prévus entre 2017 et 2018	M	Dialogue politique au titre de l'article 8 de Cotonou. Appui de la communauté internationale au processus électoral dont éventuellement la mobilisation d'une mission d'observation.
Perte de légitimité des personnalités détentrices de charges électives. Les faits avérés de corruption et d'implication dans des trafics de certains hauts responsables civils et militaires contribuent à ce risque.	E	Création et opérationnalisation de l'Office de lutte contre l'enrichissement illicite. Suivi judiciaire et administratif des cas de fraude ou de mauvaise gestion rapportés par le bureau du vérificateur général.
Inachèvement de la décentralisation, les collectivités locales n'ayant pas encore reçu les moyens juridiques et matériels dont elles ont besoin pour assumer leurs nouvelles responsabilités.	M	Accroissement du montant des transferts financiers aux collectivités territoriales notamment dans le secteur de l'éducation. Le Gouvernement a renouvelé son engagement de transférer d'ici 2018 30% des recettes budgétaires aux collectivités territoriales.
Faiblesse structurelle des ressources humaines à tous les niveaux de la sphère administrative et politique, étant donné les capacités limitées des élus et de l'administration à mettre en œuvre des programmes de développement et des projets de réformes.	M	Validation et mise en œuvre du programme de développement institutionnel et appui au Centre de développement institutionnel.
<b>Hypothèses</b>		
Renforcement de l'implication du Gouvernement dans la mise en œuvre de l'accord de paix d'Alger ; Volonté politique de mise en œuvre de la réforme de la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne les thématiques à fort enjeu d'économie politique ;		

Maintien de l'engagement du Gouvernement dans l'organisation régulière de revues de l'action publique ;  
Mise en œuvre volontariste de la politique de décentralisation.

### **3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES**

#### **3.1 Enseignements tirés**

La crise que traverse le Mali est multidimensionnelle (sécuritaire, politique, sociale) et exige du temps pour trouver une résolution durable. Les deux opérations d'appui budgétaire précédentes ont permis d'atteindre des résultats, notamment en matière de dialogue sur les allocations budgétaires stratégiques. Cependant structurellement la légitimité de l'Etat demeure fragile notamment en raison de la lenteur des résultats enregistrés en matière de gouvernance financière ainsi que suite à des chocs climatiques et sécuritaires répétés.

Compte tenu de son implication croissante en matière d'appui au secteur de la sécurité, l'Union européenne l'insère progressivement dans son dialogue de politique soutenu par l'appui budgétaire. L'intégration d'indicateurs de performance relatifs au secteur de la sécurité s'est avérée difficile lors du précédent programme compte tenu de la spécificité du secteur et du secret qui le caractérise. L'association des acteurs du secteur au cadre de concertation et de pilotage du programme a globale a également rencontré de grandes difficultés malgré l'implication du Ministère des Finances. Une approche et un dialogue de plus haut niveau seront donc appliqués pour le présent programme.

La fragilité de la gouvernance du pays et la multiplication des défis qu'il devra relever dans les années à venir, dont une année 2018 décisive sur le plan électoral, plaident pour le recours à un contrat de consolidation de l'Etat supplémentaire. Il est proposé de limiter le pourcentage de la part variable de chaque tranche annuelle pour générer un effet d'incitation optimal tout en préservant la prédictibilité de l'appui pour le pays partenaire<sup>14</sup>.

#### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Cet appui est conçu en levier<sup>15</sup> et complément d'autres appuis de l'Union Européenne au Mali, notamment:

- Projet d'appui à la justice au Mali en cours d'exécution (PAJM, 12 millions EUR)
- Programme d'appui à la réconciliation et à la résolution de conflits au Mali (5 millions EUR)
- Programme d'appui à l'enseignement fondamental (PROF, 20 millions EUR)
- Partenariat global pour l'éducation (42 millions EUR pour 2013-2017)
- Ligne budgétaire OSC/AL (7 millions EUR à contractualiser cette année, à destination des autorités locales)
- Programme d'harmonisation et d'innovation pour le bénéfice d'initiatives de la société civile d'utilité sociale (HIBISCUS, 5 millions EUR)
- Programme d'appui au renforcement de la sécurité dans les régions de Mopti et Gao (PARSEC, Fonds Fiduciaire, 29 millions EUR)
- Programme d'appui au fonctionnement de l'état-civil au Mali (Fonds fiduciaire, 25 millions EUR)
- Programme au titre de l'instrument de stabilité pour appuyer la sortie de crise au Mali (20 millions EUR)

<sup>14</sup> Cf. analyse et recommandations du rapport annuel 2016 pour la mise en œuvre des appuis budgétaire (page 7).

<sup>15</sup> Le présent programme permettant, par exemple, de contribuer à la pérennité des investissements réalisés ou à réunir les conditions permettant d'accroître l'impact de ces projet.

- Programme d'appui à la Réforme administrative, à la décentralisation et au développement économique régional (PARADDER, 51 millions EUR)
- Missions au titre de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) tels que : « European Union Training Mission for Mali » (EUTM) et EUCAP Sahel Mali concernant respectivement la formation de l'armée et des forces de sécurité intérieure.
- Projet pour la création d'emplois pour les jeunes au Mali (Fonds Fiduciaire/SNV - 20 millions EUR)
- Initiative FFUE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants (Fonds Fiduciaire - 11.8 millions EUR)
- Projet d'appui à l'investissement de la diaspora malienne dans les régions d'origine (Fonds Fiduciaire/AFD –6 millions EUR) ;

En matière d'appui budgétaire, la BAD prévoit de décaisser 15 M UC par an sur la période 2018-2020, mélange de don et prêt. La Banque mondiale prévoit un minimum de 40 millions de USD pour 2018 en prêt. Un groupe technique thématique de partenaires "économie et finances" se réunit régulièrement pour assurer la coordination des activités. Egalement la cadre de Pilotage des appuis budgétaires, rassemblant les partenaires et le gouvernement, se réunit mensuellement sous la présidence du secrétariat à l'harmonisation de l'aide. Le dialogue de politique mené au sein de ces différents cadres de concertation veillera à assurer la synergie avec les activités inscrites au Plan d'investissement externe de l'UE.

### 3.3 Questions transversales

Dans le cadre de ce programme, la question de l'égalité du genre est traitée via l'accès des filles à l'éducation fondamentale et leur rétention dans les niveaux supérieurs. En effet, selon le FMI<sup>16</sup>, dans les pays à faible revenu, les femmes semblent être tenues à l'écart de la transition du secteur agricole vers un emploi moderne. Ainsi même si la part du secteur agricole dans l'emploi total tend à diminuer durant la phase d'urbanisation, la part relative des femmes travaillant dans l'agriculture augmente. L'enseignement primaire et secondaire a un effet significatif sur les chances des femmes de créer une activité génératrice de revenu dont la productivité est supérieure à celle de l'agriculture. De plus, l'impact marginal de l'éducation atteint son maximum au niveau de l'éducation secondaire qui est la porte d'entrée vers l'emploi salarié pour les deux sexes. Cependant les femmes bénéficient d'avantage de l'enseignement secondaire car l'augmentation marginale de l'emploi salarié est supérieure quand elles atteignent ce niveau d'étude<sup>17</sup>.

## 4 DESCRIPTION DE L'ACTION (maximum 2 pages, section complétée pendant l'identification et la formulation)

### 4.1 Objectifs/résultats

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030 et du Consensus Européen pour le Développement. Il contribue principalement à atteindre progressivement l'ODD n°8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous", mais il favorise aussi les progrès vers l'obtention des Objectifs n°4 "Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie", n°10 "Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre" et n°16 " Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer

<sup>16</sup> IMF Working paper/16/118 "Women's opportunities and challenges in Sub-Saharan African job Markets" - Juin 2016.

<sup>17</sup> L'achèvement de l'enseignement primaire augmente la probabilité d'accès à un emploi salarié de 7.7% ; l'achèvement de l'enseignement secondaire augmente cette probabilité de 28.1% ; au-delà la probabilité augmente de 62.5%.

l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

L'objectif global du présent programme est d'accompagner le Mali dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires au renforcement de la légitimité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire par la création d'un environnement propice à la croissance économique, à sa répartition équitable et à la création d'emplois.

Les objectifs spécifiques du présent programme sont :

- OS1 : le renforcement durable de la situation sécuritaire des populations afin de permettre la mise en œuvre des activités de développement ;
- OS2 : l'amélioration de la transparence et de l'équité dans la gouvernance nationale et locale, y compris dans le secteur décentralisé de l'éducation
- OS3 : le renforcement de la mobilisation des ressources internes et
- OS4 : le développement des opportunités d'emploi décent et de formation offertes aux jeunes, y compris les migrants de retour.

Les résultats attendus sont :

- R1 : la situation sécuritaire des populations est durablement améliorée et des activités de développement peuvent être mises en œuvre sur l'intégralité du territoire ;
- R2.1 : la transparence de la gouvernance financière du Gouvernement est renforcée ;
- R2.2 : l'équité des politiques publiques dans le cadre de la décentralisation, notamment dans le secteur de l'éducation, est assurée ;
- R3 : la mobilisation des ressources internes est renforcée ;
- R4 : les opportunités d'emploi décent et de formation offertes aux jeunes, y compris les migrants de retour, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de migration (PONAM) sont développées.

## **4.2 Principales activités**

### **4.2.1 Appui budgétaire**

Les principales activités prévues sont :

- Le transfert d'un montant maximum de 130 000 000 EUR si les conditions de décaissement sont remplies ;
- Un dialogue continu avec le Gouvernement et les PTF dans le cadre du dispositif de suivi des appuis budgétaires ;
- Un dialogue régulier avec le Gouvernement et les PTF sur la gestion des finances publiques, notamment sur la mobilisation des ressources internes et la mise en œuvre du cadre harmonisé de gestion des finances publiques de l'UEMOA ;
- Un dialogue régulier avec le Gouvernement et les PTF sur les politiques sectorielles et leur mise en œuvre au sein des groupes thématiques respectifs ;
- Un dialogue politique avec le Gouvernement sur le respect des droits de l'homme, la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité.

### **4.2.2 Appui complémentaire**

NA

## **4.3 Logique d'intervention**

Ce programme d'appui budgétaire a été formulé dans la continuité et en renforcement du programme en cours en ce qui concerne la mobilisation des recettes publiques, la transparence financière, l'équité

de la mise œuvre des politiques publiques et le renforcement de la légitimité de l'Etat sur l'ensemble du territoire par l'amélioration des services offerts à la population, notamment en matière d'éducation et en particulier pour les filles. Cependant afin d'accompagner les efforts du Gouvernement déployés pour la consolidation de ses pouvoirs en matière de sécurité, de gestion des mobilités individuelles et de promotion des opportunités d'emploi et de formation pour les jeunes, ces trois nouveaux domaines d'appui ont été intégrés. Enfin l'appui au secteur de l'éducation a été enrichi par le renforcement de l'appui apporté au processus de décentralisation sous un angle sectoriel.

Conformément aux recommandations de l'évaluation des appuis budgétaires réalisée en 2007 ce programme a été formulé au plus proche des politiques, stratégies et initiatives nationales afin de promouvoir la structuration de l'action publique autour d'objectifs largement partagés aux résultats pérennes. Le dialogue sur les politiques situé au cœur de ce programme privilégiera la promotion d'une approche structurante d'organisation de l'action publique afin d'améliorer sa résilience aux changements institutionnels fréquents et à la forte mobilité des cadres qui l'accompagne. Ce dialogue mettra ainsi l'accent sur l'atteinte de résultats situés au plus proche du processus budgétaire national et participant à la construction d'une routine administrative apte à gérer la montée en puissance d'initiatives futures adressant les principales causes de fragilité du pays.

Cette démarche a également pour objectif de permettre au Mali d'accéder à d'autres instruments d'appui budgétaire que le contrat de construction de l'Etat. A l'issue du présent programme, la formulation d'un contrat d'appui aux objectifs de développement durable sera privilégiée.

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

#### **5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire**

Le montant alloué est de 130 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire. Ce montant repose sur les projections de bouclage du tableau des opérations de l'Etat (TOFE) soutenant le programme mis en œuvre par le FMI et permet de couvrir 38% de l'écart de financement projeté sur la période 2018-2020.

#### **5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire**

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD 2016-2018) puis de ses successeurs et maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique. Dans le cadre du suivi de l'Accord de Paix issu du processus d'Alger, une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre de la stratégie de développement du nord et à la mise en place du Fond de développement durable devant la financer ;
- mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Plan de réforme de la gestion des finances publiques au Mali (PREM 2017-2019) puis de ses successeurs ;
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:

- Mobilisation des ressources internes par élargissement de l'assiette fiscale ;
- Fiabilisation des données relatives aux recettes issues du secteur minier et à leur partage ;
- Transparence du secteur minier et notamment de l'attribution des licences minières et la publication de la propriété réelle des industries extractives du secteur ;
- Accroissement des ressources mises à disposition des collectivités territoriales, notamment dans l'éducation ;
- Amélioration de l'accès au système éducatif, notamment pour les filles ;
- Transparence et exhaustivité de la base de données des effectifs des forces de défense et de sécurité ;
- Accroissement des opportunités d'emploi décent et de formation pour les jeunes, notamment pour les migrants de retour.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par l'ordonnateur national du FED à la Commission. De plus, dans des cas exceptionnels, lorsque des événements exceptionnels ou de nouvelles conditions en dehors de l'influence du gouvernement ont empêché la réalisation des objectifs fixés antérieurement, un indicateur/mesure pourrait éventuellement être neutralisé. Dans ce cas le montant correspondant à l'indicateur/mesure neutralisé sera redistribué parmi les autres indicateurs/mesures de la tranche variable de l'année sous revue selon leur poids dans le montant total alloué à la tranche variable de l'année sous revue hors notation de l'indicateur/de la mesure neutralisé. Ces modifications pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

### **5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire**

L'appui budgétaire sera décaissé selon le schéma ci-après :

	Total	Part fixe	Part variable
2018	44 000 000	31 000 000	13 000 000
2019	44 000 000	31 000 000	13 000 000
2020	42 000 000	29 000 000	13 000 000
Total	130 000 000	91 000 000	39 000 000

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au trésor public. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en francs CFA sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

### **5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire**

NA

## **5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions**

NA

## **5.6 Budget indicatif**

	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>
5.3 - Appui budgétaire : Contrat d'appui à la consolidation de l'État	130 000 000
Totaux	130 000 000

## **5.7 Structure organisationnelle et responsabilités**

L'ordonnateur national du FED assure la maîtrise d'ouvrage de ce programme et est à ce titre responsable de son suivi et de la matérialisation du dialogue mené (notamment par la rédaction des comptes rendu des séances de dialogue). Le ministère des Finances assure la maîtrise d'œuvre de ce programme avec l'appui du Secrétariat à l'harmonisation de l'aide. Ainsi si chaque département concerné par ce programme est responsable de l'atteinte des objectifs fixés, l'organisation et l'animation du dialogue sous-jacent relève de la responsabilité du ministère des Finances.

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à la nature de l'action, il ne sera pas procédé à une (des) évaluation(s) de la présente action ou ses composantes. Cependant, la Commission pourra, au cours de la mise en œuvre, décider de procéder à une évaluation conjointe des appuis budgétaires délivrés au Mali selon la méthodologie développée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire,

des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Le financement de l'évaluation sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

### **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement de l'audit sera couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

### **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

## APPENDICE – LISTE INDICATIVE DES INDICATEURS DE RESULTAT (POUR L'APPUI BUDGETAIRE)<sup>18</sup>

Les moyens, les produits directs et induits escomptés et l'ensemble des indicateurs avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la liste des indicateurs de résultat sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Le tableau où figure la liste indicative des indicateurs de résultat évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des colonnes supplémentaires seront insérées pour les objectifs intermédiaires (étapes), s'il y a lieu, et pour rendre compte des résultats obtenus, mesurés par rapport aux indicateurs.

	Chaîne des résultats	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	L'objectif global du présent programme est d'accompagner le Mali dans la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires au renforcement de la légitimité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire par la création d'un environnement propice à la croissance économique, à sa répartition équitable et à la création d'emplois.	Croissance réelle du PIB (i) dernière année et (ii) en moyenne sur les 5 dernières années** ;  Proportion de la population vivant avec moins de 175 000 FCFA (267 EUR) par an* ;  Indice de Gini * ;	2016 : 5,8%  2014 : 47%  2014 : 0,37	2018-2020 : 5,3 %    2020 : 0,32 (niveau de 2009)	FMI, rapports de mises en œuvre du CREDD ; publications de l'INSTAT

<sup>18</sup> Indiquer «\*» pour les indicateurs correspondant au document de programmation pertinent et «\*\*» pour les indicateurs correspondant au cadre de résultats de l'UE.

Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	Renforcement durable de la situation sécuritaire des populations, de leur résilience et de la cohésion nationale	<p>Nombre de morts par acte volontaire dans les rangs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) * ; Attaques sur les agences d'aide * ; Evolution de la sécurité et de l'Etat de droit* ;</p> <p>Transparence de la gestion des ressources humaines des forces de défense et de sécurité * ;</p> <p>Capacités de maintenance des équipements de sécurité dans la région du Centre * ;</p> <p>Taux d'achèvement dans les 2 cycles du fondamental ** ;</p>	<p>2013-2017 : 72</p> <p>2016 : 35 2015 : 52.7</p> <p>2017 : système de gestion non informatisé</p> <p>2017 : pas de centre de maintenance</p>	<p>2020 : Réduction</p> <p>2020 : Réduction 2020 : Augmentation</p> <p>2020 : informatisation du système de gestion</p> <p>2020 : centre de maintenance opérationnel</p>	<p>MINUSMA</p> <p>Human Right Watch Fondation Mo Ibrahim</p> <p>Rapport du Bureau du vérificateur général (BVG)</p> <p>Rapport de revue du CREDD</p>
	Amélioration de la transparence de la gouvernance financière du Gouvernement et de l'équité de ses politiques publiques dans le cadre de la décentralisation, notamment dans le secteur de l'éducation	<p>Ressources mises à disposition des collectivités territoriales pour le secteur de l'éducation* ; Nombre de cantines scolaires financées par l'Etat* ;</p> <p>Mise en œuvre des recommandations des rapports EITI* ;</p>	<p>2015-2016/F1 : 45% 2016-2016/F2 : 30%</p> <p>LF 2017 : 166 milliards de FCFA</p> <p>2017 : 578</p> <p>Rapport 2016 (exercice 2014)</p>	<p>2020 : 80% 2020 : 80%</p> <p>2020 : Augmentation</p> <p>2020 : Augmentation</p> <p>2020 : au moins 3 recommandations mises en œuvre 2017-2021 : 16%</p>	<p>Ministère de l'éducation nationale Revue sectorielle</p> <p>Lois de finances</p> <p>Centre national des cantines scolaires</p> <p>Rapports EITI</p>
	Renforcement de la mobilisation des ressources internes	<p>Taux de pression fiscale en moyenne sur les 5 dernières années **;</p> <p>Nombre de contribuables s'acquittant d'un impôt basé sur le chiffre d'affaires *;</p>	<p>2013-2017 : 13,8%</p> <p>2016 : 1 821</p>	<p>Augmentation</p>	<p>FMI</p> <p>Extrait du système intégré de gestion des taxes et assimilées (SIGT)</p>
	Développement des opportunités d'emploi et de formation offertes aux jeunes, y compris les migrants de retour, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de migration (PONAM).	<p>Nombre d'emplois créés * ; Dont migrants de retour* ;</p> <p>Nombre d'assurés à l'institut national de protection sociale * ;</p> <p>Nombre d'entreprises privées associée à la réforme du secteur de la formation professionnelle * ;</p> <p>Nombre de personnes formées (formation modulaire qualifiante et apprentissage de type dual)*; Dont femmes :</p> <p>Cellule d'accueil des membres de la diaspora en France* ;</p> <p>Antennes de la Direction générale des Maliens de l'extérieur opérationnelles à Bamako, Kayes et Gao* ;</p>	<p>2016 : 67.204</p> <p>2016 : 224 320</p> <p>2017 : 0</p> <p>2016: 2.691</p> <p>2016 : 1.077</p> <p>2017 : pas de cellule</p> <p>2017 : antennes non opérationnelles</p>	<p>60 000 emplois par an. 350 emplois par an 2020 : 400 589</p> <p>2020 : Augmentation</p> <p>2020 : Augmentation</p> <p>2020 : Augmentation</p> <p>2020 : cellule opérationnelle</p> <p>2020 : antennes opérationnelles</p>	<p>Observatoire national de l'emploi et de la Formation</p> <p>Ministère des maliens de l'extérieur Listing de l'Institut national de la protection sociale (INPS)</p> <p>Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Ministère des maliens de l'extérieur</p> <p>Ministère des maliens de l'extérieur</p>

<b>Produits induits</b>	Amélioration des politiques publiques, des dépenses publiques et des services publics des partenaires.	Taux brut de scolarisation*;  Accès du public aux principales informations budgétaires*;  Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douanes*;  Efficacité du système de vérification interne*;  Etendue, nature et suivi de la vérification externe*;	2015-2016/F1: 70% 2015-2016/F2: 46%  PEFA 2016: C  PEFA 2016: C  PEFA 2016 : D+  PEFA 2016 : D+	2020 : > 100% 2020 : > 100%  2020 : B  2020 : B  2020 : B  2020 : B	Ministère de l'éducation nationale  PEFA 2020  PEFA 2020  PEFA 2020  PEFA 2020
<b>Produits directs</b>	Amélioration de la relation entre l'aide extérieure et les processus politiques et budgétaires nationaux.	Prévisibilité de l'appui budgétaire direct*;  Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide*;	PEFA 2016 : D  PEFA 2016 : D	2020 : C  2020 : B	PEFA 2020  PEFA 2020